

Les Focus de DYNEGAL

DYNAMIQUE DES INÉGALITÉS : LA FORMATION DES REPRÉSENTATIONS

Numéro 3

mars 2014

Un consensus en faveur de l'égalité chez les enfants de 6 à 10 ans

Michel FORSÉ, Alexandra FRÉNOT, Caroline GUIBET LAFAYE,
Maxime PARODI, Sophie RICHARDOT

Afin de savoir quels principes de justice les enfants privilégient, nous avons réalisé entre décembre 2012 et juin 2013, une enquête auprès de 169 enfants âgés de 6 à 10 ans et répartis dans quatre écoles primaires de quatre villes de la banlieue parisienne.

Cette enquête s'est déroulée sous la forme d'entretiens (de 9 minutes en moyenne) auprès de ces enfants au cours desquels, après leur avoir présenté un dessin sur lequel figuraient quatre enfants ayant ensemble fabriqué douze gâteaux, il leur a été demandé de répartir ces douze gâteaux entre ces quatre enfants ayant chacun une caractéristique spécifique clairement commentée par l'enquêtrice de la façon suivante.

- Le premier (A) était le plus fort ou la plus grande.
- Le deuxième (B) était le/la plus gourmand(e).
- Le troisième (C) était le/la plus méritant(e) : c'est celui/elle qui a fait le plus de gâteaux.
- Le dernier (D) était le/la plus démun(e) : contrairement aux autres, il n'a pas d'autres gâteaux avec lui/elle pour le goûter que ceux qui vont être attribués à chacun par l'enfant enquêté et qui sont donc ceux que les enfants dessinés ont fabriqués.

70 % des enfants choisissent spontanément un partage égalitaire. 15 % donnent plus au plus démun(e). 13 % privilégient le plus méritant. Enfin, les 2 % restants (mais cela ne représente plus que quatre enfants) choisissent le plus fort ou le plus gourmand. On peut noter que parmi ceux qui donnent d'abord au plus démun(e), le plus souvent ils donnent ensuite plus au plus méritant (10 %) qu'aux autres (5 %). Réinterprété en termes de principes, les enfants ont donc adopté la hiérarchie suivante : d'abord l'égalité, puis le besoin suivi du mérite. Les principes du droit du plus fort ou du plaisir n'apparaissent que de manière résiduelle.

Nous avons également adressé un bref questionnaire aux parents des enfants enquêtés. Il comportait, outre quelques variables de description sociodémographique (comme la profession, le diplôme, le nombre d'enfants dans le foyer, etc.), des questions d'opinion sur la justice, deux scénarios simples destinés à mettre en évidence leur style éducatif et une question d'opinion politique. Il se trouve qu'aucune de ces variables n'a d'effet significatif sur les choix des principes de justice des enfants.

L'un des objectifs de l'enquête était de découvrir la hiérarchie des préférences des enfants. Pour ce faire, l'enquêtrice donnait à l'enfant interviewé un gâteau supplémentaire à distribuer pour découvrir quel enfant il finissait par privilégier. Et, tant qu'on ne pouvait en déduire une hiérarchie totale entre les quatre

enfants, l'enquêtrice continuait de donner à l'enfant des gâteaux supplémentaires à partager.

Or, bon nombre des enfants qui avaient choisi spontanément l'égalité ne se sont pas laissés abuser par cette stratégie. Alors que l'enquêtrice ne suggérait pas cette possibilité, ils ont tout simplement découpé en quatre parts égales ce gâteau supplémentaire (représenté en pratique par un petit jeton) pour en donner un quart à chacun des quatre enfants dessinés.

Néanmoins, puisque la question pousse à hiérarchiser, les réponses allant en ce sens progressent fort logiquement. 24 % des enfants campent sur leur position égalitaire, mais 45 % donnent plus de gâteaux au plus démun(e) (D), 19 % au plus méritant et 12 % au plus gourmand ou au plus fort (le premier devant le second). Si l'on regarde les moyennes de gâteaux distribués on retrouve d'ailleurs ce même ordonnancement : 4,3 pour D (besoin), 3,9 pour C (mérite), 3,6 pour B (utilité) et 3,4 pour A (force). Il faut noter que cet ordre était le même avant la procédure de hiérarchisation (3,2 pour D, 3,1 pour C, 2,9 pour B ou A) mais la très faible variance de ces chiffres indique surtout ici la nette tendance à l'égalité déjà soulignée.

Après l'égalité, il est toutefois clair que le besoin constitue le premier critère de répartition et que la perspective de l'équité n'est pas entièrement absente chez les enfants de 6-10 ans. Ceci dit, l'ordre « besoin, mérite, plaisir, force » émergeait déjà au travers des choix spontanés et l'égalité ne disparaît pas au terme d'une procédure où tout est pourtant fait pour aboutir à une hiérarchie.

Une deuxième manière de s'interroger sur la stabilité des choix opérés jusqu'ici consiste à faire intervenir une implication personnelle de l'enfant pour se demander si elle est susceptible de modifier ses choix. Notre questionnaire prévoyait alors qu'une fois cette première hiérarchie établie, l'enquêtrice lui disait qu'il était l'enfant dessiné auquel il avait donné le moins de gâteaux. En cas d'égalité, on lui attribuait d'office le rôle d'un des autres enfants. A nouveau, on lui demandait tout d'abord de répartir douze gâteaux entre les quatre enfants dessinés. S'il y avait égalité partielle ou totale, on recherchait alors, comme dans le cas précédent, une hiérarchisation en donnant des gâteaux supplémentaires à répartir (un par un, autant que nécessaire pour parvenir à un ordre total).

Moyennes de gâteaux attribués selon que l'enfant enquêté est ou non personnellement impliqué dans ses choix spontanés ou hiérarchisés de répartition

Moyenne des gâteaux attribués à...	Choix spontanés		Choix hiérarchisés	
	Gâteaux donnés sans implication	Gâteaux donnés dans la position de l'enfant notée en ligne	Gâteaux donnés sans implication	Gâteaux donnés dans la position de l'enfant notée en ligne
Le plus fort/la plus grande	2,9	2,9	3,4	3,2
Le/la plus gourmand(e)	2,9	2,8	3,6	3,3
Le/la plus méritant(e)	3,1	3,1	3,9	3,6
Le/la plus démun(e)	3,2	3,1	4,3	3,5

Or les résultats s'avèrent être quasiment les mêmes que précédemment. Spontanément, le critère de l'égalité arrive toujours largement en tête (54 %) suivi de celui du besoin (20 %), puis du mérite (14 %) et enfin de l'utilité et de la force (12 %). Après l'étape de hiérarchisation, on observe un ordre identique au précédent, même si l'égalité perd 35 % d'adhésion (par construction) surtout au profit du besoin qui en recueille 43 % tandis que le mérite passe à 21 % et les autres principes à 17%. Mis dans la position de pouvoir se servir davantage, ou à tout le moins de pouvoir rééquilibrer leurs choix précédents, les enfants n'en profitent donc pas. Ils continuent de privilégier l'égalité et lorsque ce n'est plus (ou moins) possible, le besoin. Le fait que leur intérêt personnel ne joue aucun rôle (ou très peu) se voit d'ailleurs bien en analysant les nombres de gâteaux attribués en fonction de la place assignée à l'enfant (cf. tableau). Quelle que soit cette place (A ou B ou C ou D), l'enfant qui l'occupe ne s'attribuera jamais en moyenne plus de gâteaux qu'aux autres.

Dans quasiment tous les cas, c'est même lui qui en aura le moins. On peut aussi le constater, toujours en ce qui concerne ces nombres moyens de gâteaux, en comparant le choix spontané sans implication personnelle et le choix actuel avec implication ou le choix hiérarchisé sans implication et ce choix avec implication. A nouveau, on observe systématiquement (choix spontané ou hiérarchisé) que, quelle que soit la position assignée à l'enfant (A ou B ou C ou D), elle se voit attribuer en moyenne moins de gâteaux que lorsqu'aucune position ne lui était attribuée. Loin que l'égoïsme intervienne, c'est plutôt ici d'un certain altruisme qu'il faudrait parler. En tous cas, le choix d'un principe de justice, en premier lieu celui de l'égalité, est ferme et n'est pas susceptible d'être remis en cause pas l'intervention d'un intérêt personnel.

Exemple d'un dessin présenté aux enfants



Les Focus de DYNEGAL

Direction de la publication

Olivier GALLAND

Mise en page

Alexandra FRÉNOT

Plus d'info sur
www.dynegal.org